

ACCOMPAGNEMENT à la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE AGENT THERMAL



Objectifs et contexte de la certification

L'agent thermal a pour mission de délivrer aux curistes les soins thermaux dans le respect de la prescription du médecin thermal. L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins des établissements thermaux. Il délivre les soins thermaux, à l'exception des soins obligatoirement administrés par des professionnels de santé, et assiste les curistes dans les soins thermaux qu'il réalise en autonomie. Il exerce son activité conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et protocoles en vigueur dans l'établissement thermal, notamment en matière d'accueil, d'hygiène, de sécurité, de contenu et d'organisation des soins thermaux.

Critères de recevabilité dans le cadre de la VAE

Vous avez une expérience en tant qu'agent thermal dans un centre thermal, vous souhaitez valider cette expérience par une Certification Nationale Professionnelle, il vous faut : **Justifier d'une activité en rapport direct avec la certification professionnelles visée, en qualité de salarié, de non salarié ou de bénévole, d'une durée minimale de 1 année à temps complet,**



DURÉE

Durée de l'accompagnement
24 h réparties de 3 à 9 mois



GROUPE

Accompagnement pour VAE
individuelle ou collective



LIEU

En distanciel / visio
Possibilité en intra et
distanciel pour les
accompagnements collectifs

PREREQUIS

Justifier d'une activité en rapport direct avec la certification professionnelle Agent Thermal en qualité de salarié, de non salarié ou de bénévole, d'une durée minimale de 1 année
Avoir complété le livret Outil 3 : Recevabilité de la demande et avoir reçu une réponse positive du centre certificateur.

RYTHME

A définir avec l'accompagnant à la VAE

PUBLIC VISÉ

Personnes souhaitant faire reconnaître leur expérience en tant qu'Agent Thermal

DÉLAIS D'ACCÈS

De 90 jours à 14 jours suivant acceptation de la demande de recevabilité et de la prise en charge du financement de l'accompagnement

MODALITÉ D'ACCÈS

Outil 3 : Recevabilité de la demande avec les pièces justificatives demandées

TARIFS

Tarif de l'accompagnement : 1 400 €/personne pour une durée totale de 24h comprenant l'organisation du jury d'examen et enregistrement du dossier sur certifi@.
Prise en charge possible France Travail / CPF/OPCO

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un calendrier est remis au candidat pour déterminer les étapes de l'accompagnement.

Le candidat renseigne le document Outil 4 en bénéficiant d'un accompagnement régulier de notre référent VAE (visio et/ou présentiel) - Le référent VAE se charge d'organiser le jury d'examen- Le candidat est accueilli au centre de formation Thalatherm, pour l'entretien du jury, ou le jury peut être organisé par visio.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de l'accompagnement individualisé est de permettre au candidat de formaliser par écrit sa pratique professionnelle en adéquation avec les exigences de la certification professionnelle.

Le formateur/coach apporte son appui méthodologique pour préparer le candidat à l'entretien du jury

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de l'accompagnement VAE, le candidat présentera son dossier pour obtenir la certification **AGENT THERMAL**.

LES COMPETENCES ET ACTIVITES DU REFERENTIEL

Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement :

- Les fondamentaux de la pratique thermique
- Les connaissances de base en anatomie et physiologie – les différentes pathologies – les différents systèmes du corps humain
- L'eau et les techniques d'hydrothérapie : bains – douches – boues et cataplasmes et leurs adaptations en thermalisme
- Travaux pratiques et mise en situation professionnelles

Gérer les cabines de soins pour assurer le bon déroulement des soins thermaux :

- La connaissance de l'environnement professionnel
- L'accueil et la communication
- La gestion des situations relationnelles difficiles
- La gestion du stress et les outils
- Les différents postes en thermalisme et leurs particularités

Appliquer les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité dans la prise en charge des curistes

- Les gestes et postures ergonomiques aux postes de travail
- Les 1ers secours (PSC1)

Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement :

- L'hygiène et l'infectieux
- Les protocoles d'hygiène spécifiques aux postes

Environnement professionnel :

- Accueil – accompagnement et situation de handicap
- Sensibilisation au développement durable et enjeux environnementaux dans le secteur d'activité
- Accompagnement projet professionnel et recherche d'emploi

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Sans objet

PASSERELLES

Pas de diplôme passerelle

VALIDATION PAR BLOCS

- ♦ Validation totale : le candidat a obtenu la certification professionnelle ; il reçoit son dossier détaillé et le diplôme.
- ♦ Validation partielle : avis motivé, au terme duquel le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour obtenir la validation totale ;
- ♦ Refus de validation : avis motivé, au terme duquel le candidat doit représenter son dossier.

ACCOMPAGNATRICE

Sylvie JAMBU – Coach professionnelle / 30 ans d'expérience dans la formation et les domaines du thermalisme et thalassothérapie

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap :
sylvie.jambu@formation-thalatherm.com

MIXITÉ

Toutes nos formations et accompagnement à la VAE sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIBELLÉ EXACT DE LA CERTIFICATION

RNCP 38291 – Agent thermal
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38291/>

MODALITES ET ORGANISATION DU JURY

Déroulement du jury :

L'outil 4 est transmis aux membres du jury. Un entretien de minimum 30 minutes est prévu avec le candidat afin de vérifier les aptitudes et compétences liées à la certification

Les membres du jury consignent leurs observations dans le livret Outil 5.

⇒ Présentation du dossier devant la commission VAE et dépôt sur la plateforme certi@

Ce dossier comprend :

- ♦ Les outils 4 et 5

NOM DU CERTIFICATEUR

CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS THERMAUX

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

15-11-2023

INDICATEURS DE RESULTAT DE CETTE FORMATION

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38291>

LIEU DE FORMATION

Sans objet

PERSONNE À CONTACTER

Sylvie JAMBU /Christelle DURAND
04 92 77 66 36
infos@formation-thalatherm.com

